

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE**  
**WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

**Arrêté n° 2011/12 de mise en congé**  
**Pour accident de travail**

Le Maire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps non complet ;

Vu le certificat médical en date du 21 décembre 2010 constatant l'accident de travail survenu le 6 décembre 2010 à Madame Michèle KRAFT, née TOULLEC, agent technique de la commune ;

Considérant que Madame Michèle KRAFT est tombée le 6 décembre 2010 mais n'est allée consultée un médecin que le 21 décembre 2010 ; qu'une fracture a alors été détectée ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Michèle KRAFT née TOULLEC, relevant du régime général de sécurité sociale, est placée en congé pour accident du travail à compter du 21 décembre 2010.

**Article 2 :** Michèle KRAFT née TOULLEC conserve l'intégralité de son traitement jusqu'à la reprise de son travail.

**Article 3 :** Ampliation de l'arrêté est transmise à :  
- Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin,  
- L'intéressée.

Fait à Wintzenheim-Kochersberg, le 11 avril 2011

Le Maire,  
Alain NORTH

***Le Maire,***

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 11/04/2011